



## ABONNEMENTS

Un an : Six mois :  
 Suisse . . . 6 fr. 3 fr.  
 Autres pays . . 10 » 5 »  
 On s'abonne à tous les bureaux de poste

Paraissant tous les vendredis à Bienne

Prix du numéro 10 centimes

Bureaux : Rue Neuve 38<sup>a</sup>

Brevets d'invention. Votation du 10 juillet.

## AUX OUVRIERS SUISSES

Travailleurs ! Chers concitoyens ! Le 10 juillet prochain, vous êtes appelés à voter sur la révision constitutionnelle qui, si elle est acceptée, permettra d'introduire dans notre législation fédérale, une loi sur la protection des inventions.

En émettant ce vote important, le peuple suisse dira si oui ou non il reconnaît comme légitime pour l'inventeur le droit sur son invention.

Notre pays a, dans cette question, une position exceptionnelle. Si nous jetons un regard sur le développement pris par la protection de la propriété industrielle dans les autres Etats, nous constatons que le brevet d'invention a été introduit dans tous les pays de l'Europe, à quelques exceptions près.

Il est un fait caractéristique, c'est qu'un pays démocratique comme les Etats-Unis, un pays constitutionnel comme l'Angleterre, égalitaire comme la France, autoritaire comme la Russie, soient d'accord pour conserver les brevets. Entourée d'Etats à brevets avec lesquels son commerce est des plus considérables, la Suisse ne peut plus longtemps se soustraire à l'obligation de participer à la rémunération des efforts qui se font partout, pour le développement des ressources industrielles.

Depuis longtemps déjà, la Suisse est exposée au reproche d'exploiter le travail des autres. Nous devons donc accueillir avec joie, le moyen loyal qui nous est offert de sortir de cette position équivoque, et cela sans que nos intérêts risquent d'être compromis.

Chacun sait que la création de nouvelles inventions, de nouvelles branches d'industrie, nécessite des dépenses souvent considérables. La protection des inventions, offre seule aux capitaux, des garan-

ties qui permettent à leurs détenteurs de les engager dans les entreprises qui ont pour but l'exploitation des découvertes industrielles.

Chez nous, le capitaliste se décide difficilement à mettre sa bourse à la disposition d'une invention, quelque persuadé qu'il soit d'ailleurs de son utilité et de sa valeur pratique. Il préfère placer son argent, à un faible intérêt, dans une banque ou dans toute autre entreprise lui donnant toute sécurité plutôt que de l'exposer dans l'exploitation d'une invention qui, peut-être, sera imitée et vilipendée le lendemain.

De là, la rareté des entreprises industrielles, l'augmentation dans les demandes de travail et, comme conséquence fatale, la diminution constante et irrémédiable des salaires.

Les gouvernements qui nous entourent ont placé à Berne le siège de plusieurs des associations internationales existantes ; il y a pour notre sécurité politique un intérêt immense à ce que nous nous aidions à augmenter le nombre de ces diverses directions internationales. En leur permettant de se grouper chez nous, nous augmentons la considération générale qui entoure notre petit pays ; bien plus, nous ajoutons une garantie nouvelle du respect de notre neutralité par les puissances européennes. Pour ces considérations encore, dont l'extrême importance n'échappera à personne, le vote du 10 juillet doit donner une écrasante majorité de OUI.

*La justice, l'honneur, notre intérêt matériel et moral, notre réputation, notre sécurité, notre avenir industriel* sont engagés dans la question qui se pose devant vous.

Telle est la portée du vote que vous allez émettre. Dans d'aussi sérieuses circonstances, l'abstention serait coupable ; la participation au vote est donc un impérieux devoir.

En votant OUI, vous accomplirez avant tout un grand acte de justice ; car celui qui consacre de longs jours, de longs mois, parfois même des années, à une invention industrielle, celui-là doit pouvoir jouir en toute tranquilité et en toute sécurité du fruit de ses veilles.

Ouvriers, votez OUI. Ils sont nombreux chez vous les travailleurs assidus, les chercheurs infatigables, les innovateurs utiles ; vous faites donc acte de solidarité envers vos frères ouvriers, en les aidant à obtenir une juste récompense de leurs intelligents et persévérandes efforts.

Ouvriers, votez OUI, car la protection des inventions est la meilleure digne à opposer à l'avilissement des salaires, parce qu'elle empêchera le premier venu de gâcher à son profit et par conséquent au détriment de l'ensemble des ouvriers, tous les produits de bonne fabrication, toutes les spécialités d'un grand et avantageux écoulement.

Ouvriers, votez OUI, car une loi sur les brevets donnera le jour à de nombreuses inventions, qui attendent, depuis longtemps déjà, qu'une protection efficace permette, à ceux qui les ont créées, de les exécuter sans danger qu'on les leur prenne.

Ouvriers, votez OUI ; l'avenir de nos industries, de l'industrie horlogère en particulier est en jeu. La protection des inventions donnera un nouvel essor à nos industries nationales, elle donnera aux ouvriers le travail qui manque à beaucoup d'entre eux et ce travail sera fructueux et rémunératrice.

Ouvriers, votez OUI et surtout votez en masse.

Que le scrutin du 10 juillet soit pour vous un lieu de ralliement.

En venant tous, témoigner de l'intérêt que vous portez aux questions vitales qui touchent à notre avenir économique, à notre prospérité nationale, vous aurez affirmé votre ferme volonté de vous inté-

resser directement à la solution des problèmes que ce siècle a soulevés.

Que chaque ouvrier tienne donc à honneur de déposer dans l'urne électorale un

**OUI**

loyal, énergique et convaincu.

### Appel au peuple bernois

Chers concitoyens,

Le peuple suisse est appelé à décider, le 10 juillet prochain, si le principe de la protection des inventions doit être inscrit dans la Constitution fédérale.

Vos représentants vous recommandent instamment de voter la ratification de l'arrêté fédéral.

Parce que la prospérité des industries bernoises en dépend : l'horlogerie avec ses 17,000 ouvriers, la sculpture sur bois, la céramique, les arts-et-métiers, réclament la protection des inventions comme une nécessité de premier ordre.

Parce qu'elle profitera aussi à l'agriculture et à l'industrie laitière, actuellement tributaires de l'étranger pour la plupart des engins, outils et machines qu'elles emploient.

Parce que la justice exige que l'inventeur puisse jouir du fruit de son travail aussi bien que la collectivité qui profite de son invention.

C'est pour ces motifs que nous vous invitons à vous rendre en grand nombre au scrutin et à voter **OUI** !

La députation bernoise aux Chambres fédérales.

### De l'utilité des machines et brevets d'invention pour le bien-être des classes ouvrières

Il est un préjugé universellement répandu parmi les classes ouvrières, c'est que les machines sont une source de paupérisme et qu'elles nuisent beaucoup au bien-être matériel des ouvriers.

A chaque invention nouvelle, on se plaint de la misère qui doit en résulter, prétextant du nombre incalculable d'ouvriers qui vont être mis sur le pavé, ainsi que des familles entières qui seront plongées dans le dénuement le plus absolu. Ces préjugés ne se rencontrent pas seulement dans les classes peu instruites, mais il se rencontre parfois des personnes qui, malgré leur instruction (incomplète, il est vrai), semblent avoir pris à tâche de plaindre *charitalement* les ouvriers du tort que leur fait chaque invention nouvelle, prêchant de droite à gauche, d'un établissement public à un autre et ainsi de suite, que les machines sont nuisibles aux classes ouvrières, en ce qu'elles leur ôtent leur pain de chaque jour, par le fait qu'avec l'aide de deux ou trois ouvriers, la même somme de travail peut s'accomplir tout en privant des centaines d'ouvriers de leur salaire quotidien et les réduisant par conséquent à la misère.

Au premier abord, ce raisonnement paraît fort juste et donnerait raison à certains *charlatans*, si un raisonnement plus logique, des preuves les plus convaincantes n'étaient pas établis depuis longtemps en donnant une force de conviction que rien ne peut plus ébranler. Par contre, la facilité de production, l'économie dans la force motrice ont produit un abaissement considérable des produits de l'industrie autrefois réservés aux riches, en les mettant ainsi à la disposition de tous.

Nous pouvons dire, sans exagérer, qu'on emploie des milliers d'ouvriers là où quelques centaines suffisaient jadis pour produire au-delà de la consommation. Quelle que soit l'invention que nous considérons, quelle que soit la machine dont nous étudions les effets, nous voyons partout les mêmes phénomènes se produire : pour un ouvrier occupé à l'origine, il y en a cent actuellement ; ce qui le prouve encore, c'est que les Etats-Unis d'Amérique doivent leurs industries aux machines et aux brevets d'invention ; ses capitaux si florissants ne sont dus qu'à ces deux créations et principalement à la dernière, dont l'absence chez nous entrave le commerce et l'industrie, ce qui a fait dire à nos voisins dans le *Courrier de Lyon* : « La Suisse est un des rares pays en Europe, croyons-nous, qui n'a pas encore de loi sur les brevets d'invention, sur les dessins et modèles industriels. Cette lacune dans leur législation met tout à leur aise les fabricants suisses, qui copient sans scrupules, sans vergogne, nos dessins, nos machines. La fabrique de St-Etienne a particulièrement à souffrir de cette concurrence déloyale, contre laquelle ses protestations restent impuissantes.... »

Nos voisins seront détrônés le 10 juillet prochain, nous en sommes persuadés.

Qu'on ne vienne plus nous dire que les machines et les inventions sont une source de paupérisme ; nous répondrons que ce n'est point aux machines dues aux inventions nouvelles qu'il faut s'en prendre, et que, pour guérir de pareilles plaies, il ne faut pas briser les machines, comme on l'a fait en Angleterre, mais empêcher l'exploitation de l'homme par l'homme, qui est la seule cause de la pauvreté des ouvriers.

Soyons convaincus que, partout où la justice préside à la distribution du travail et à la fixation du salaire, la machine doit nécessairement l'emporter sur tous les autres moyens de production ; l'homme n'est plus utilisé pour sa force matérielle, il n'est plus assimilé à la bête de somme dont on retire tout le travail possible sans s'inquiéter de ses souffrances ; son œuvre est plus digne de lui.

Tous les obstacles disparaissant, les machines se répandront avec une excessive rapidité et achèveront la transformation et le relèvement des classes ouvrières au point de vue matériel comme aussi à celui du développement de l'intelligence, car nous envisageons que les machines auront pour résultat final de diminuer le nombre des heures du travail, ce qui permettra aux ouvriers d'utiliser leurs loisirs d'une façon profitable à leur développement intellectuel et moral.

Nous irons en masse voter OUI le 10 juillet, pour le bien-être des travailleurs.

*Au nom d'un groupe d'ouvriers :*  
J. B.-B.

### L'ouvrier inventeur

Croire que les inventions sont exclusivement dues aux inspirations géniales et au travail des patrons serait se faire étrangement illusion ; il est bon nombre d'améliorations considérables et d'autres dont on ne parle guère, mais qui sont cependant d'une portée immense, qui sont écloses dans le cerveau des ouvriers. Le contact journalier avec les difficultés à surmonter aiguise l'intelligence du travailleur, tandis que le désir de faciliter son labeur l'encourage dans la lutte contre la matière qu'il cherche à dompter. La victoire remportée sur la machine asservie à l'homme est un triomphe, non-seulement pour l'industrie, mais aussi pour l'humanité. Elle permet à l'homme de se décharger de plus en plus sur la machine du travail purement physique et de consacrer davantage ses facultés

à l'activité de l'intelligence. Par l'invention, l'homme prend possession du rôle qui convient à sa dignité d'être spirituel et soumet à ses lois la matière jusqu'ici indocile, maintenant son esclave fidèle et ponctuelle.

Dans ce champ d'activité, l'ouvrier n'occupe pas toujours la place à laquelle son travail, son intelligence lui donneraient droit. Cette place, il ne peut pas l'obtenir, précisément parce que les inventions ne sont pas protégées et qu'un patron ne se croit pas nécessairement tenu de faire bénéficier un ouvrier des avantages retirés des inventions dues à cet ouvrier. Sous la législation actuelle, c'est-à-dire en l'absence d'une loi protégeant les droits de l'inventeur, un ouvrier a parfois intérêt à ne pas améliorer son outillage ; en tous cas, il est indifférent aux perfectionnements qui exigent de lui plus d'attention sinon plus de travail, aussi longtemps que sa situation n'en est pas améliorée.

Supposons qu'un ouvrier à la tâche ait perfectionné son outillage de façon à produire davantage en moins de temps, qu'adviendrait-il ? Si le patron veut s'approprier tout le bénéfice de l'invention — il existe des cas de ce genre — l'ouvrier, privé injustement de son droit, se gardera bien à l'avenir de rien changer à la routine industrielle et non-seulement le patron, mais la branche elle-même, le pays enfin subiront les conséquences de cette étrange économie. Tout ouvrier est digne de son salaire et l'ouvrier inventeur ne doit pas faire exception. Ne serait-il pas plus juste, plus avantageux même, de stimuler l'ouvrier intelligent par une protection accordée à ses droits d'inventeur ! La réponse de la conscience publique n'est pas douteuse.

La question de la protection de la propriété industrielle qui sera soumise dimanche 10 juillet au peuple suisse n'est pas de celles qui passionnent l'opinion ; il est donc à craindre que la participation électorale soit faible. Or, dans les circonstances actuelles, l'abstention ne serait pas sans danger pour le succès d'une cause dont dépend dans une large mesure le retour à la prospérité d'un grand nombre d'industries et de métiers et qui n'est pas non plus sans influence sur l'amélioration si désirable des populations agricoles et ouvrières.

Nous considérons donc comme un devoir pour les électeurs de la Suisse romande, qui donne dans cette question le spectacle heureux d'une union parfaite, de se rendre nombreux au scrutin, pour affirmer leur solidarité par un énergique OUI. Jules GFELLER.

### NOUVELLES DES ASSOCIATIONS

Le Comité fédératif des repasseurs, démonateurs et remonteurs nous communique un nouveau « billet » de M. Démaison. Cet écrivain amateur, confirme simplement son premier billet du 12 juin.

Chacun son goût ; et, puisque M. Démaison respire à l'aise dans l'atmosphère parfumée qui lui est chère, nous n'aurons garde de faire le moindre effort pour l'aider à en sortir. Après tout, peut-être y est-il exactement à sa place... qu'il y reste.

Nous déclarons clos, en ce qui nous concerne, l'incident du billet.

Nous apprenons que M. Alcide Dubois, membre du Comité central provisoire des sections ouvrières de la Fédération horlogère, a été nommé, à l'unanimité, membre du Comité central définitif pour la région de St-Imier.

M. Paul Porchat a été confirmé dans ses fonctions de délégué au Comité central pour la région locloise.

## SECRÉTARIAT OUVRIER SUISSE

Nous avons adressé aux membres du Comité de la Fédération ouvrière suisse, à des autorités compétentes et aux adresses, à nous connues, de membres de comités de société de secours mutuels, une circulaire relative à diverses propositions. Il s'agit principalement de faire connaître quels secours ont été distribués en cas d'accidents, quels ont été leur durée et à combien ascende le montant des sommes payées par les caisses de secours mutuels. Une fois que les données des sociétés auront été soumises à un classement, les formulaires seront imprimés et expédiés aux sociétés. Elles seront, une fois remplies, un document précieux pour le projet de l'assurance générale suisse contre les accidents. Les comités de secours mutuels, qui désirent s'occuper de ce travail de statistique sont priés de s'adresser le plus tôt possible au secrétariat soussigné ; les sociétés doivent exprimer leur désir pour la forme à donner à la circulaire au plus tard jusqu'au 16 juillet, après quoi les formulaires devront être imprimés. Nous remercions d'avance ceux qui voudront bien nous fournir des adresses de sociétés de secours mutuels, qui désirent s'intéresser au travail que nous projets. Nous donnerons des détails circonstanciés quand nous aurons reçu les données nécessaires et que nous pourrons rédiger les formulaires.

Zurich, le 1<sup>er</sup> juillet 1887.

Secrétariat ouvrier suisse,  
Herman GREULICH.

## La grève des menuisiers de Berne.

800 ouvriers environ ont participé dimanche après-midi au meeting convoqué par les menuisiers en grève. Les manifestants avaient neuf drapeaux dont un rouge avec crêpe noir. On remarquait aussi beaucoup de curieux.

Trois orateurs ont pris la parole : M. l'avocat Reichel, vice-président du comité de la caisse de réserve pour la grève, député au Grand Conseil ; M. Schrag, typographe, membre du Stadtrath ; M. Kachelhofer, typographe, qui a prononcé un long et habile discours dans lequel, après avoir parlé de la grève actuelle des menuisiers, il a passé en revue la question sociale en général. Lecture a été donnée de deux télégrammes de sympathie émanant d'ouvriers belges et parisiens, ce dernier signé : Brousse.

Une résolution présentée a été votée sans opposition. En voici le sens : « L'assemblée considérant que la demande des ouvriers ébénistes est raisonnable ; que l'attitude des patrons menuisiers manque d'esprit républicain ; se déclare moralement et matériellement solidaire avec la cause gréviste. Elle la soutiendra de toutes ses forces espérant toujours un règlement équitable du différend entre maîtres et ouvriers. » — Aucun incident.

La grève des menuisiers à Berne continue. L'esprit d'entente est admirable. Quelques patrons ont signé et, par ce fait, ont été exclus de la société des maîtres menuisiers suisses. Les grévistes sont actuellement au nombre de 137, et l'opinion générale est que les ouvriers finiront par avoir gain de cause. Malheureusement, beaucoup d'ouvriers du dehors se dirigent sur Berne pour les supplanter ; des sacrifices pécuniaires sont nécessaires afin de pouvoir les éloigner de la Ville. Dans ce but, un appel pressant est fait à tous les ouvriers suisses, qui peuvent adresser le montant de leur souscription à M. Vogt, professeur, caissier à la caisse des grèves ouvrières, à Berne.

## NOUVELLES DIVERSES

### RAPPORT

*du consul suisse à Amsterdam, M. F. Hässig, sur l'horlogerie aux Pays-Bas en 1886.*

La dépréciation des montres de qualité ordinaire, déjà visible en 1885, a tellement augmenté en 1886, que les bonnes qualités en ont ressenti le contre-coup d'une manière très sensible.

Par l'extension de l'importation des montres bon marché dans les Pays-Bas, la vente des bonnes montres deviendra de plus en plus difficile et, finalement, elles ne pourront plus être vendues du tout si, du côté des fabricants suisses, rien n'est fait pour empêcher la fabrication en grand de cette camelotte.

L'importation des Waterbury Watches, quoique ce soit un article de quincaillerie, fait beaucoup de tort aux montres métal suisses à bon marché.

Avec le humbug ordinaire des Américains, ces montres sont recommandées dans tous les journaux comme étant les meilleures et les moins chères.

On les vend en détail partout pour un prix fixe et si bas (fl. 6.50, fr. 13.25) qu'un horloger ne gagne presque plus rien, s'il veut lutter contre cette concurrence en vendant de bonnes montres suisses.

On importe en outre de France de grandes quantités de montres nickel, très demandées en Hollande, où elles sont préférées aux produits ordinaires de fabrication suisse.

La quantité des montres vendues est restée à peu près la même que l'année passée ; en revanche, la valeur de celles-ci a diminué sensiblement.

L'exportation aux Indes est toujours en souffrance ; une montre d'une bonne qualité n'est presque plus vendable dans ce pays.

A part l'avilissement des prix et des qualités, l'année 1886 ne nous a rien apporté de nouveau.

**L'horlogerie genevoise à l'étranger.** — Voici ce que nous apprenons de source parfaitement authentique.

Sur des marchés très importants pour l'horlogerie suisse, des maisons genevoises vendent de mauvaises montres, bien qu'elles soient fabriquées à Genève, en empruntant partiellement les raisons de commerce les plus réputées de notre ville. On ne se servira pas, par exemple, de la raison sociale Patek, Philippe & Cie, mais on s'appellera simplement Patek, ou bien Philippe & Cie ; au lieu de J.-E. Dufour, on inscrira sur le cadran E. Dufour & Cie, et le tour est joué.

Nous répétons que cette concurrence déloyale est pratiquée par des maisons établies à Genève ; nous ajoutons qu'elle se fait sur une très grande échelle et dans des centres d'exportation considérables.

Il va sans dire que, ni dans nos colonnes, ni de vive voix, nous ne pourrions dénoncer nominativement les maisons coupables ; nous aurions bientôt sur les bras un procès coûteux ; or, nous voulons bien rendre service aux fabricants honnêtes de notre ville, mais nous ne voulons pas compromettre les personnes de qui nous tenons ce renseignement.

Il nous semble d'ailleurs que les maisons intéressées peuvent facilement trouver le moyen de découvrir ici même les collègues peu délicats dont nous parlons.

Quant aux moyens de défense qu'ils peuvent avoir à leur disposition, nous n'en connaissons pas d'autres que la publicité la plus étendue.

*(Journal financier suisse.)*

**Ecole de gravure de la Chaux-de-Fonds.** — Plusieurs journaux ont annoncé que M. Piaget, actuellement à Genève, a été nommé professeur à l'Ecole de gravure. Si nous n'en avons pas encore parlé, c'est que

cette nomination n'est pas définitive : M. Piaget est proposé, il est vrai, par le comité de l'Ecole d'art, sa candidature sera appuyée également par le Comité des Etudes, mais c'est la commission d'Education qui procédera, dans sa séance du 6 juillet prochain, à une nomination réelle et définitive. Il va sans dire que cette nomination sera unanime, car le comité de l'Ecole d'art ne pourrait faire un meilleur choix : M. Piaget est connu à la Chaux-de-Fonds, où il a passé de nombreuses années et il y est tenu en haute estime aussi bien pour son honorabilité que pour son beau talent.

Un détail encore. A ses titres artistiques et professionnels, M. Piaget en joint encore un autre qui a bien son mérite : c'est la première couronne conquise en 1863 à la fête fédérale de gymnastique de Schaffhouse. (*Nat. suisse*)

**Ressorts de montres.** — On annonce de Hambourg qu'un brevet d'invention a été pris pour un nouveau ressort de montre en forme de vis qui doit être plus élastique et moins exposé à la rupture que les ressorts d'acier en spiral actuels.

**Police des établissements industriels.** — *Belgique.* Un arrêté royal du 29 janvier 1863 sur la salubrité intérieure du travail industriel a prescrit d'élaborer une nomenclature des établissements dangereux, insalubres ou incommodes, qui ne peuvent être établis qu'en vertu d'une autorisation administrative. Cette nomenclature, qui comprend deux classes, a été successivement modifiée et complétée par divers arrêtés. Le dernier arrêté, du 31 mai 1887, distingue deux nouvelles catégories d'établissements : 1<sup>o</sup> ceux qui, par les dangers qu'ils présentent pour la santé ou la sécurité de l'ouvrier, seront soumis désormais à un régime plus sévère d'autorisation et de surveillance ; 2<sup>o</sup> ceux qui, à raison de leur peu de dangers et d'inconvénients, peuvent être astreints à un régime plus simple et plus rapide d'autorisation, tout en restant rangés dans la 2<sup>e</sup> classe des établissements régis par l'arrêté royal du 29 janvier 1863.

**La décadence de la Belgique.** — Sous ce titre, on lit dans le *Précursor d'Anvers* :

« Le Sénat a voté la loi Dumont. Dorénavant, le bétail payera à son entrée en Belgique des droits plus élevés que partout ailleurs, la France et l'Allemagne exceptées. En tenant compte des aggravations du projet primitif, de la prohibition qui frappe les viandes dépecées, nous pouvons dire que, pour la protection du bétail et de la viande indigène, nous marchons à la tête des nations. Cela doit être une grande satisfaction pour nos réactionnaires, pour les partisans des priviléges, pour les amis de l'ancien régime, du bon vieux temps.

Voici les pays où les bestiaux peuvent entrer en franchise : l'Angleterre, la Hollande, le Danemark, la Suède et la Norvège et la Russie. Le Portugal préleve un droit de fr. 1.90 par bœuf.

La Suisse	5.—
L'Autriche-Hongrie	10.—
L'Espagne	13.80
L'Italie	15.—
La Grèce	15.—
L'Allemagne	37.50
La France	38.—

En Belgique, le droit sera en moyenne de 30 à 35 francs par bœuf (5 centimes par kilog.). La viande fraîche paie en France 12 fr. par 100 kilog., en Belgique elle payera 15 et 30 fr.

Le blé est encore libre à l'entrée en Belgique, en Angleterre, en Hollande, en Danemark, en Suède et en Russie. En Suisse et en Norvège il paie un droit de 30 centimes par 100 kilogrammes.

**Postes.** *Suisse.* Les colis postaux peuvent dorénavant aussi être acceptés à destination de l'Etat indépendant du Congo (Afrique occidentale) et cela aux conditions suivantes : maximum de poids 5 kg, de volume 20 dm<sup>3</sup>, de dimensions 60 cm. Les colis encombrants ne sont donc pas admis. Sont, en outre, exclus du transport tous les envois dont le contenu consiste en matières explosives, inflammables ou dangereuses, sujettes à corruption ou à détérioration. La déclaration de la valeur et les remboursements ne sont pas admis. Taxe fr. 3.50 (bonification à l'Allemagne 3 fr.), à laquelle vient s'ajouter la taxe territoriale africaine, laquelle est encaissée des expéditeurs pour les colis expédiés du Congo et des destinataires pour les colis à destination de ce pays. Cette taxe territoriale est provisoirement fixée à 1 fr. pour les envois en provenance ou à destination des localités du Bas-Congo (Banana, Ponta de Léuha, Boma, Matali et Vivi). D'autre part, pour les localités du Haut-Congo (Kukungu, Lutete, Léopoldville, Kunchassa, Bengala et Kwamouth) la taxe territoriale africaine est déterminée spécialement dans chaque cas particulier par l'administration des postes du Congo. Les envois sont dirigés exclusivement via Belgique (Anvers). L'administration du Congo n'assume aucune responsabilité pour les colis originaires ou à destination du Haut-Congo. Elle n'est responsable pour les colis des et pour les localités du Bas-Congo que dans la mesure des dispositions y relatives de la convention concernant l'échange des colis postaux. Les dispositions concernant l'échange des colis postaux avec la Belgique font également règle pour l'échange avec le Congo en ce qui concerne les papiers d'accompagnement, etc.

— *France.* Une loi française du 11 juin 1887 punit d'un emprisonnement de cinq jours à deux mois, ou d'une amende de 16 à 300 fr., l'envoi d'une correspondance postale ou télégraphique à découvert, contenant une *injure*, soit envers les particuliers, soit envers les corps constitués et les autorités. Lorsque la correspondance contient une *diffamation*, l'emprisonnement est de cinq jours à six mois et l'amende de 25 à 3000 fr. La prison et l'amende peuvent être cumulées.

**Douanes étrangères.** — *Côte des Esclaves (Afrique).* L'arrangement conclu le 25 mai 1887 entre la France et l'Allemagne pour l'établissement d'un régime douanier dans les possessions des deux Etats situées sur la Côte des Esclaves a été ratifié. D'après cet arrangement, les possessions françaises et allemandes sur la Côte des Esclaves formeront un territoire douanier unique, sans ligne de douane séparative, en sorte que les mêmes droits y seront perçus et les marchandises qui les auront acquittés sur l'un des territoires pourront être introduites dans l'autre sans avoir à supporter de nouvelles taxes. Le genièvre, le rhum, le tabac, la poudre à tirer et les fusils sont passibles de droits d'entrée, tous autres articles seront admis en franchise. La perception des taxes pourra s'effectuer en monnaie française, allemande ou anglaise. Le nouveau régime douanier est établi pour deux ans à partir du 1<sup>er</sup> août 1887. Il sera renouvelé tacitement s'il n'a pas été dénoncé six mois avant son échéance.

## CORRESPONDANCES PARTICULIÈRES

Bienne, le 4 juillet 1887.

Monsieur le rédacteur,

Vous avez consacré l'article de fond des deux derniers numéros de votre estimable journal à examiner certaines des résolutions

prises dans le dernier congrès des ouvriers horlogers, à St-Imier, et vous avez encouragé ces derniers à consacrer tous leurs efforts à augmenter le nombre de leurs adhérents. Permettez-moi d'exprimer ici une opinion toute personnelle, mais qui est partagée, je le crois, par tous ceux qui sont désireux de voir le mouvement fédératif marcher avec vigueur mais avec prudence : c'est que les associations patronales se forment au plus vite.

L'Association intercantonale des industries du Jura, qui a pris en mains l'organisation des associations patronales, doit avoir eu une tâche bien ingrate, à en juger par les faibles résultats obtenus à ce jour ; et l'on se demande si cette indifférence que l'on rencontre dans certains milieux de fabricants, n'a pas pour but, en lassant le courage de ceux qui se sont mis à la tête du mouvement, de faire sombrer définitivement cette belle tentative de rénovation de notre industrie horlogère.

Autre chose est, l'activité déployée dans les milieux ouvriers. Là, on marche de l'avant, on s'organise, on fait des congrès, on prend des résolutions. Pour peu que cela continue et si ce zèle ne se ralentit pas, l'organisation ouvrière sera achevée avant que les bases de l'organisation patronale aient été seulement jetées. Voilà un danger sur lequel j'attire tout particulièrement votre attention ; car je suis de ceux qui pensent qu'une Fédération, qui n'englobera pas patrons et ouvriers, aura bien peu de chances de durée.

Vos commentaires sur l'organisation ouvrière ont vivement intéressé ceux qui suivent avec quelque attention le mouvement économique inauguré par ceux-là même, il faut le dire, qui semblent craindre aujourd'hui les conséquences de son développement. Mais, j'aimerais voir le journal parler aussi un peu de la question au point de vue des fabricants ; ceci dit sans aucun esprit de critique, au contraire, mais seulement pour bien marquer que les deux branches de l'organisation générale doivent être menées et examinées de front.

La votation du 10 juillet sera une occasion de mesurer un peu la force de nos éléments horlogers. Plus forte sera la participation de nos ouvriers et plus forte aussi sera la preuve, qu'ils entendent ne pas se tenir à l'écart des questions qui touchent à notre avenir industriel. Patrons et ouvriers marcheront d'accord pour déposer un OUI unanime dans l'urne électorale. Puisse cette entente être d'un favorable augure pour cette autre entente si désirée, si nécessaire même, que la fédération de nos intérêts horlogers a pour mission de réaliser.

Recevez, Monsieur le rédacteur, mes salutations bien distinguées.

UN FABRICANT,  
partisan de la Fédération horlogère.

\* \* \*

Nous avons inséré les lignes qui précèdent d'autant plus volontiers qu'elles expriment une opinion sympathique du but de la Fédération horlogère.

Nous sommes complètement d'accord avec notre honorable correspondant, quand il signale le danger qui pourra résulter d'une organisation ouvrière, n'ayant pas devant elle, et pour discuter avec elle, une organisation patronale régulièrement constituée. Ce danger, nous l'avons signalé dans maintes circonstances et nous ne nous lasserons pas de rendre attentifs nos fabricants, aux conséquences que pourraient avoir pour eux une indifférence que ne justifie guère l'état général de notre industrie.

Que notre correspondant veuille bien le croire, nous saisirons toutes les occasions qui nous seront offertes de traiter, au point de vue de l'organisation patronale, le pro-

blème de la rénovation horlogère ; nous l'avons fait d'ailleurs chaque fois qu'un sympathique de vie s'est manifesté de ce côté de notre activité industrielle.

Si nous avons accordé une grande place à l'examen des résolutions prises par le congrès des ouvriers, c'est que d'importantes questions y ont été traitées, c'est qu'une grande activité y a régné, c'est enfin que nous nous trouvons en présence d'une organisation faite, qui groupe déjà un nombre relativement considérable d'adhérents et qui travaille seule — chose singulière — à la réalisation d'une idée dont les patrons initiateurs du mouvement réclament la paternité.

Que voyons-nous, du côté des patrons ? Une ou deux associations formées, dont l'une, celle de Bienne, s'est affirmée dans un sens résolument favorable au but de la Fédération horlogère, mais qui attend, sans avoir le pouvoir de le hâter, le jour où les associations patronales des autres grands centres industriels se seront catégoriquement prononcées.

Le bureau de l'Intercantonale va prochainement convoquer les délégués des intéressés à notre industrie. Des résolutions prises dans cette journée dépendront, peut-être, les destinées de la Fédération ; que chacun donc s'inspire des intérêts bien entendus de tous et que cette grande famille industrielle qu'il serait si désirable de fonder, sorte enfin du domaine du rêve pour entrer dans celui de la réalité.

RÉDACTION.

Le Locle, 5 juillet 1887.  
Au journal la *Fédération horlogère suisse*,  
à Bienne.

En date du 22 juin, le journal *Jura Bernois* publiait un article qui critiquait le Comité central de la Fédération horlogère d'avoir accepté un arbitrage pour régler le différend survenu dans la fabrique de Moutier. Comme nous voyons les choses à un tout autre point de vue, nous venons protester contre l'article cité plus haut. Nous sommes persuadés que l'arbitrage est le meilleur et le seul moyen qui soit à notre disposition, si nous voulons faire du bon ouvrage.

Est-ce peut-être en faisant grève que nous réussirions, nous avons vu déjà bien trop souvent les tristes résultats des grèves pour vouloir nous servir de ce moyen ; regardons seulement ce qui se passe autour de nous, en Belgique surtout, et faisons-en notre profit. L'arbitrage, avons-nous dit, est le meilleur moyen qui soit à notre disposition, mais pour que ce moyen puisse être utilisé avantageusement, il ne faut pas, dès qu'un différend survient entre patrons et ouvriers, se déclarer immédiatement en grève, mais au contraire, on doit chercher à faire de la conciliation et nommer des arbitres avant que les différends se soient envenimés à tel point qu'il n'y a souvent plus d'arrangement possible. L'article du *Jura Bernois* se termine par ces mots : « Comme condition, nous proposons celle-ci : plus d'arbitrage ! »

A cela nous répondons : Si nous nous sommes occupés de la formation de sections ouvrières dans notre localité, c'est que nous compions fermement que le système de l'arbitrage serait à la base de l'édifice que l'on construit et le jour où il ne sera plus question d'arbitrage, nos sections ouvrières que nous avons eu tant de peine à organiser se dissoudront toutes l'une après l'autre.

Aussi voulons-nous travailler de toutes nos forces pour que le système de l'arbitrage soit de plus en plus mis en pratique.

*Les comités fédératifs loclois.*

Nous savons que l'opinion exprimée par les comités fédératifs loclois est partagée par l'immense majorité de nos ouvriers horlogers.

*Rédaction.*

*Le rédacteur responsable : Fritz HUGUENIN.*

## FABRICATION D'HORLOGERIE en tous genres

**ALEXIS HUGUENIN**  
St-IMIER

EXPORTATION

Spécialité : Genres anglais et autrichien

### DÉCORATIONS DE BOITES ET CUVETTES or et argent

Monogrammes, Sujets et Reproduction de Portraits  
taille douce et émail

Peinture sur émail  
JOAILLERIE, FILETS, TOURS D'HEURES  
en tous genres

### NIEL, APPLIQUÉS

taille douce en couleur  
et sur guilloches

### Polissage

et  
FINISSAGE  
de boites  
et cuvettes  
or  
et argent



**BOUDOUIN - BIENNE - Quartier-Neuf**

Téléphone

Fabrication d'Aiguilles

Spécialité  
pr exportation  
Acier dorées, damasquinées

COMPOSITIONS

QUANTIÈMES, SECONDES

AIGUILLES ANGLAISES  
POIRES

Breguets et Dessins variés

Gothiques

Découpages de Ressorts et de Plaques  
à toutes épaisseurs

### MANUFACTURE DE LIMES ET BURINS pour Horlogers, Bijoutiers, Graveurs

MAISON FONDÉE EN 1842

Médailles à Genève 1880, Chaux-de-Fonds 1881, Zurich 1883

**M. A. NUSSBAUM**  
BACHET DE PESAY  
GENÈVE

137

### FABRIQUE D'HORLOGERIE PAR PROCÉDÉS MÉCANIQUES

Spécialité de Remontoirs au pendant  
Système interchangeable

53

**AEBY & CIE**  
MADRETSCH, près BIENNE (Suisse)

Médailles aux expositions de Philadelphie, Paris, Rome,  
Chaux-de-Fonds, Bienne, Amsterdam et Anvers

Mention de 1<sup>re</sup> classe à l'exposition nationale de Zürich 1883

RÉPÉTITIONS CHRONOGRAPHES COMPTEURS

### HORLOGERIE EN BLANC

Spécialité  
FABRICATION ET POSAGE DE MÉCANISMES  
en tous genres

134

**A. LUGRIN**

ORIENT-DE-L'ORBE (Vallée de Joux)  
Systèmes nouveaux — Ouvrage soigné et courant  
Prix très avantageux pour commissions importantes

FOURNITURES DIVERSES

### FABRICATION DE BIJOUTERIE ET D'HORLOGERIE

Spécialité de  
REMONTOIRS  
en or,  
argent  
et métal  
PIÈCES  
de rechange

**AUG. WEBER**

A BIENNE

CHAINES  
CLES  
ET MEDAILLONS  
en or,  
argent  
et  
double

Chronomètres, chronographes simples et avec compteurs à minutes.  
Répétitions et secondes indépendantes, montres sans aiguilles.

Seul représentant pour la Suisse de la fabrique de pendules et régulateurs  
de G. LEUENBERGER, à Langnau.

### Fabrication mécanique

### BOITES de MONTRES

EN PLAQUÉ OR

à tout titre et en tous genres

**ROBERT GYGAX**

St-IMIER

Téléphone

28

### Fabrique d'Ebauches de Bienne

**FLURY FRÈRES**  
A BIENNE (SUISSE)

Ebauches et finissages à clefs et remontoirs depuis  
13 à 20 lignes

Spécialité de Remontoirs au pendant

12 3/4 et 13 lig. cyl., 18 lig. cyl., 18, 19 et 20 lig., anores, lépines et savonnette

Ouvrage soigné et conscientieux

32

**ETABLISSEMENT MÉTALLURGIQUE**

**Achat de cendres et lingots sur essai  
Fonte de déchets de toute nature  
et essayeur de matières or et argent**

**AUFRANC & CIE**  
**BIENNE**

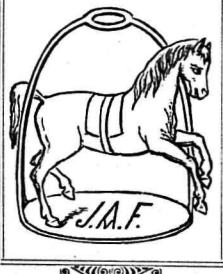
Dépôt de coke de St-Etienne — Charbons de bois  
Creusets de toutes espèces

**GROS ET DÉTAIL**

Adresse télégraphique : Froidevaux, Bienne.

**FABRIQUE DE BOITES ARGENT, GALONNÉ ET ACIER**

en tous genres et tous titres



**J. A. FROIDEVAUX**

**BIENNE**

USINE AU BRÜHL

Téléphone

19

**MANUFACTURE D'HORLOGERIE POUR TOUS PAYS**

PROCÉDÉS MÉCANIQUES

6

COMMISSION — EXPORTATION



**Georges Favre-Jacot**

**LOCLE (Suisse)**

**OUTILS ET FOURNITURES D'HORLOGERIE**

**Lina NADENBOUSCH**

10

**GROS BIENNE DÉTAIL**

Caisse d'emballage en tous genres

**57**

**FABRIQUE**

DE

**BOUCLES, PENDANTS ET CANONS OLIVES**

Anneaux sur acier, métal ou plaqué or

Anneaux argent massifs et  
plaqué argent

**COURONNES**

Formes en tous genres

**J. UEBERSAX**

10, rue Jaquet-Droz, CHAUX-DE-FONDS

Mention honorable à l'Exposition nationale d'Horlogerie en 1881

**FABRICATION D'AIGUILLES DE MONTRES**

en tous genres

**JEAN CORBAT**  
Rue de l'Hôpital 94 d., BIENNE

Aiguilles poire depuis 6 lignes à 28 lignes.  
Bel assortiment en aiguilles poire anglaises, espagnoles et américaines.  
Aiguilles dessins variés, de toutes grandeurs.  
» gothiques, de 14 à 22 lignes, dorées et bleues.  
» Louis XV, gravées, depuis 8 à 26 lignes.  
» chronographe, avec grandes secondes.  
» à secondes, de toutes grandeurs, soignées et ordinaires.  
Petits et grands quantités

Découpage d'olivettes et de porte-charnières de toutes grandeurs.  
Ouvrage soigné à des prix modérés.

82

**FABRIQUE D'HORLOGERIE**

**Spécialité**

de

**Remontoirs or 12 et 13 lignes**

POUR DAMES

**Léon GAGNEBIN-DU-BOIS**

ST-IMIER

(Suisse)

Fabrique d'Horlogerie garantie

**EUG. VUILLEMINT**

Marque de fabrique

**MADRETSCH (Suisse)**



Téléphone

**SPÉCIALITÉ DE MONTRES POUR DAMES**

or et argent

**Grandes Pièces 18 à 20 lignes, Ancre**

Qualité bon courant et soigné

13

# FABRIQUE D'HORLOGERIE

Spécialités pour la France, l'Espagne et l'Italie  
HORLOGERIE SOIGNÉE

**ALFRED MONTBARON**  
St-IMIER (Suisse)



SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

# Fournitures d'Horlogerie

Maison principale à LA CHAUX-DE-FONDS

Fabrication et Commission — Outils et Fournitures  
d'Horlogerie — Vente exclusivement en gros —  
Exportation

1<sup>re</sup> Médaille à l'Exposition de Stockholm 1886. 16

# Fabrication d'Horlogerie



# Café zur Fernsicht

Schönste Uebersicht der Alpenkette Stadt Biel  
und Umgebung.



# F. C. MATILE

LOCLE (Suisse)

Commission — Expédition — Roulage

Agent près des douanes françaises et suisses  
à Morteau et au Locle

72 EXPÉDITION D'HORLOGERIE

# AFFRANCHISSEMENTS POUR TOUTES DESTINATIONS



Exiger la marque  
aux deux hiboux



Exiger la marque  
aux deux hiboux



La saison actuelle est des plus favorables à l'emploi du

# THÉ BURMANN

purgatif, rafraîchissant, anti-glaireux

n'échauffant pas l'estomac et n'irritant pas les intestins comme toutes les pilules purgatives à base d'aloès, etc. Son action est douce et bénfique, son emploi facile, son goût agréable. Une tasse tous les matins pour chasser l'excès de bile, purifier le sang, guérir la jaunisse, la migraine, les hémorroïdes, prévenir les étourdissements.

La popularité dont jouit le véritable

122

# THÉ BURMANN

a fait surgir de nombreuses et mauvaises imitations ; exiger dans chaque pharmacie, à 1 franc la boîte, la seule bonne préparation de ce genre, le THÉ BURMANN.

Pharmacie BURMANN, LOCLE

# COMMERCE DE VINS

d'Espagne, de France et du Pays

EN GROS ET EN DETAIL

Expédition en caisse à partir de 6 bouteilles 23

**BASERBA 8 CIE, BIENNE**  
Rue de Nidau

Clouterie, Ferronnerie et Quincaillerie. Articles de Bâtisse

# ARNOLD BENZ

61, Rue Haute, BIENNE

Spécialité de fil de fer recuit, du n° 0 au n° 42 P. L. pour monteurs de boîtes. — Chaises à vis. — Manches de limes et de burins. — Laiton en fil, en barres et en planches. — Pointes pour caisses d'emballage. — Utensiles de cuisine, de ménage et de cave. — Serrures, fiches et charnières. — Paumelles et autres. — Fermetures de portes, de fenêtres, de jalousies.

24

# HOTEL DE BIENNE

(BIELERHOF)

vis-à-vis de la gare

17

Établissement recommandable à MM. les voyageurs de commerce touristes ainsi qu'aux Sociétés.

Bonne cuisine — Vins naturels — Chambres à différents prix — Grandes salles — Bains et douches à l'hôtel — Table d'hôte à midi 10 minutes — Plats du jour — Restauration à la carte à toute heure — Exposition permanente de montres. Tous les mardis, marché d'horlogerie.

Se recommande C. RIESEN-RITTER, propriétaire.

**NOUVELLE DECOUVERTE**  
pour la  
**BOITE DE MONTRE**  
Oréine

Nouveau métal ayant exactement la couleur de l'or et qui ne change pas, c'est-à-dire ne se ternit jamais.

**Argentine**

Alliage blanc comme l'argent et qui, sans le secours du nickelage ou de l'argenture, soit par le seul moyen du poli, conserve toujours la même teinte. 165

MAISON  
**MATILE-MATHEY**

CHIMISIER

Rue de Nidau et Rue Neuve, 38

BIENNE



Patte Bretelle

Caleçons et Gilets flanelle  
sur mesure 27

Trousseaux et Layettes

**AU PLANTEUR**

BIENNE Rue du Canal FRITZ SETZ BIENNE Rue du Canal

Spécialité en Tabacs et Cigares  
de tous prix et de toutes provenances.

GROS ET DÉTAIL

Le plus grand et le plus bel assortiment dans tous les articles pour fumeurs et prisateurs.

PIPES en véritable écume de mer et tuyau merisier, depuis fr. 1.50 pièce

CIGARES HAVANNE de première qualité à fr. 18 le cent. 26

**CAFÉ-RESTAURANT**

**F. SCHNEIDER**

Vis-à-vis de la Gare

Consommations de premier choix. Service actif et soigné.  
Se recommande.

F. SCHNEIDER.

**NOUVELLES MACHINES A COUDRE**

perfectionnées WHITE à Cleveland  
de la Cie (Amérique-du-N.)

la plus douce, rapide, élégante et solide de toutes les machines à coudre connues à ce jour, ainsi que des machines du système « **Singer** » perfectionné, des meilleures fabriques de l'Europe. Grandes facilités de paiement, 3 fr. par semaine ou 10 % d'escompte au comptant.

Huile fine pour machines à coudre; soie, fil, aiguilles pour tous les systèmes. — Machines à main, double piquûre, depuis 45 fr. net.

BIENNE Seul Dépôt

BIENNE

**KLETI-BEUCLER**, Mécanicien

88, Rue de la Gare, 88

**On demande**  
pour un Bureau de contrôle,  
un essayeur-juré. 185  
S'adresser au bureau du  
journal sous initiales X. Z.

**La fabrique de montres**  
**des Brenets demande un**  
**bon mécanicien sachant**  
**faire les étampes.** 177

**F. SCHENKER**  
SAINT-IMIER

Dorure, argenture et nickelage. Polissage et finissage de boîtes et cuvettes. Rhabillage pour horlogers et bijoutiers. Spécialité d'imitation galonné et dorures fortes. Dorures artistiques, ors de couleur, vieil argent, etc. 37

Travail prompt et garanti.

Chronographes et Rattrapantes  
en tous genres

Posage et fourniture de  
mécanismes 163

Ouvrage soigné et courant

**E. LECOULTRE**  
SENTIER, Vallée de Joux

**ÉCOLE D'HORLOGERIE**  
de SOLEURE 183

Cours complet théorique et pratique. Enseignement gratuit des langues modernes. Entrée à toute époque.

**J. Rodolphe GYGAX**

St-IMIER

**MONTAGE DE BOITES**

en tous genres

**SPÉCIALITÉ**

de Boites argent

**FABRIQUE**  
d'Etuis de Montres  
en tous genres

CHARLES GOERING & Cie  
CHAUX-DE-FONDS 46

CAFÉ-RESTAURANT  
et  
JARDIN D'ÉTÉ  
**GAMBRINUS**  
tenu par  
**WILD-ReY**  
BIENNE  
Téléphone 34

**GRANDE BRASSERIE**  
SALLE DE CONCERT

**G. JOHO**  
BERNE 65

LIMES D'HORLOGERIE  
Marque Cadran

Dans les bons magasins de fournitures  
Dépôt général : G. JOHO, Berne.

**CONFISERIE, PATISSERIE**  
Fabrication de sirops en tous genres

Sucre de malt  
Leckerlis de Bâle, 1<sup>re</sup> qualité

Caramels fins  
DESSERTS DE TOUTES ESPÈCES

Pastilles de gomme  
en gros et en détail.  
DROPS ET ROCKS

**PERROT-ERNST**  
Bienne 140  
89, Rue de la Gare, 89.

**PHARMACIE DE L'AIGLE**  
Quartier-Neuf, Bienne, Quartier-Neuf

**SPÉCIALITÉ**  
d'essences de lavande surfine  
et grasse, pour peintres.

Produits chimiques garantis purs  
pour doreurs et nickerleurs.

42 W. GUGELMANN.



**Café-Restaurant du Jura**

Place du Marché

Vins naturels — Bière ouverte  
Samedis, tripes. — Lundis, gâteau au fromage. — Fondues  
à toute heure.

Se recommande au mieux.

G. KURTH.

22